

**Discours à l'occasion des vœux de la FEDOM**  
**Mercredi 27 Janvier 2016**

Madame la Ministre des Outremer  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires et leurs collaborateurs  
Messieurs les conseillers du Président de la République et du Premier ministre  
Mesdames et Messieurs les membres des cabinets ministériels  
Monsieur le Général commandant le SMA  
Monsieur le Président du CREFOM,  
Monsieur le Préfet, Directeur général de la DGOM,  
Mesdames et Messieurs les entrepreneurs, chers membres de la FEDOM  
Mesdames et Messieurs les journalistes

On comprendra que mes premiers mots saluent la mémoire de nos compatriotes disparus lors des ignobles attentats de Janvier et Novembre dernier, avec bien sûr une pensée toute particulière pour notre petite martiniquaise Clarissa Jean-Philippe.

Notre capacité et notre volonté collective à nous rassembler pour réaffirmer notre attachement aux valeurs fondatrices de la République ont été éprouvées.

Mais, n'en déplaise aux « déclinologues » et autres partisans de la discorde, **notre pays a tenu bon.**

Comme l'a rappelé avec justesse Mme la Ministre lors de ses vœux la semaine dernière, en présence du Président de la République, **le « vivre ensemble », qui fait la force des outre-mer, constitue un exemple pour la France toute entière.**

Nous devons donc, plus que jamais, rester unis, éviter les stigmatisations et les lâches amalgames, lesquels touchent en premier lieu nos compatriotes de confession musulmane.

Dans ce contexte troublé, la réussite de la départementalisation de Mayotte constitue aussi un défi ambitieux et une espérance solide en la capacité de la France républicaine, métissée et humaniste à réussir l'intégration harmonieuse d'un territoire aux caractéristiques culturelles et culturelles spécifiques.

En ce sens, cette aventure institutionnelle, mais surtout humaine, constitue une chance pour la France, l'Islam et **un Islam de France éclairé, tout à fait à sa place au sein de notre Nation**, comme j'ai pu le voir l'été dernier à Mamoudzou et à la Grande mosquée de Saint-Denis de La Réunion.

Nous avons, dès lors, une **obligation de résultat, pour renforcer la cohésion sociale et préserver l'unité nationale.**

Dans cette optique, votre présence nombreuse ici, et notamment celle des anciens ministres comme celle des parlementaires et des hauts responsables, nous honore et nous oblige.

Comme chaque année, le moment est venu de faire un bilan de notre Fédération, pour l'année écoulée.

Nous sommes dorénavant présents dans quasiment tous les outremer : dans dix collectivités sur onze, nous fédérons la grande majorité des organisations professionnelles et syndicales d'employeurs, ainsi que nombre d'entreprises, petites ou grandes, qui travaillent ou ont des intérêts dans nos territoires.

2015 a été, bien entendu, l'année de notre déménagement en ces locaux, bien plus vastes et fonctionnels, et nous permettant de consolider notre partenariat avec le CREFOM.

C'est, en attendant la Cité des Outre-mer avec laquelle nous serons heureux de travailler, une première « Maison commune », où les acteurs économiques, institutionnels mais aussi associatifs des DOM et des COM seront toujours les bienvenus...

Ce changement d'échelle nous a amené à poursuivre le renforcement notre équipe à Paris avec le recrutement d'une assistante de haut niveau, en Septembre dernier.

Parallèlement, les travaux de réflexion de notre *Think Tank*, qui a produit une pertinente contribution dans le cadre des dernières élections régionales et prépare son « Livre bleu sur le développement productif des outre-mer », se poursuivent ; ils sont désormais étendus aux problématiques du département de Mayotte, en attendant le Pacifique.

En 2015 également, nous avons poursuivi notre extension dans tous les DCOM, avec l'adhésion de la Chambre Economique Multimétiers de Saint-Barthélemy.

Nous avons renforcé nos partenariats, notamment avec LADOM et le SMA, partenariats particulièrement riches que nous entendons développer et renforcer.

Nous avons aussi effectué un déplacement en Juillet dans les deux DOM de l'Océan Indien pour lancer les réflexions sur l'après LODEOM, juste après avoir co-organisé avec la délégation sénatoriale à l'Outre-mer un Colloque sur le Tourisme.

Nous avons également étoffé, depuis un an, le **Tableau de bord** de la FEDOM, accessible à tous, où l'on peut retrouver des données chiffrées comparatives et parfois inédites, intéressant l'outre-mer.

Nous avons enfin mis en place une commission « Economie » animée par Guillaume Gallet de Saint-Aurin et une commission « sport et économie du sport » animée par Joëlle Monlouis.

La FEDOM continuera, en 2016 comme en 2015, à s'investir dans des **thèmes porteurs, d'avenir** pour nos outre-mer : économie maritime, transition énergétique, tourisme durable, innovation, formation et promotion de l'esprit d'entreprise, économie sociale et solidaire...

Elle continuera à s'investir également pour toutes les initiatives visant à soutenir la production locale comme le salon de la gastronomie Outre-mer ou Semaine des Outre-mer qui se tiendra à Sciences Po du 21 au 24 mars 2016 et, par ce que c'est aussi de notre responsabilité, dans les actions de lutte contre la drépanocytose et en faveur des enfants comoriens oubliés à Mayotte.

Sur un plan économique général, l'année écoulée a connu des attentes, des contrastes, mais aussi des avancées.

**La situation demeure, certes, très critique sur le front du chômage...** Toutes catégories confondues, le nombre de demandeurs d'emploi, dans les 4 DOM « initiaux » (333 300 en Nov. 2015), est...supérieur au nombre d'emplois du secteur concurrentiel (321 224 en Sept. 2015) : ces 4 DOM représentent ainsi 2,9 % de la population française, mais encore 5,1 % du total des demandeurs d'emploi et, pire, 6,3 % des chômeurs de longue durée ! Et le taux de chômage des jeunes s'avère toujours aussi alarmant : 56,3 % en Guadeloupe, 54,4 % à La Réunion, 50,6 % en Martinique, 41,4 % à Mayotte, 40 % en Guyane, contre 23,6 % en métropole.

Et encore ! La situation est sous-estimée, car on « oublie » quatre collectivités où s'applique, ce qui n'est pas le cas dans le Pacifique, le droit social national ! Les statistiques de la DARES n'incluent en effet pas St-Pierre-et-Miquelon, les COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy (depuis Février 2015), ainsi que le DOM de Mayotte, où la situation est très mauvaise sur le front de l'emploi.

**Pour autant, une amélioration est désormais perceptible...**

L'emploi privé se développe et même accélère dans les 4 DOM « initiaux » : entre Septembre 2014 et Septembre 2015, il a augmenté de 1,5 %, une hausse dix fois supérieure à celle constatée dans l'Hexagone !

Parallèlement, la hausse du chômage continue de ralentir Outre-mer : + 1,4 % entre Novembre 2014 et Novembre 2015, contre + 5,1 % en métropole. Mieux ! La courbe du chômage est cette fois bel et bien inversée pour le chômage des jeunes dans les 4 DOM : -7,2 % entre Novembre 2014 et Novembre 2015 : la baisse est 18 fois supérieure à celle constatée dans l'Hexagone !

L'an dernier, vous aviez demandé, Madame la Ministre, des « contreparties », en termes de créations d'emplois, aux indéniables efforts amorcés dans le cadre du Pacte de responsabilité. Nous y sommes ! Les entreprises ultra-marines, pour reprendre l'expression de l'illustre Félix EBOUE, « jouent le jeu », et il faut donc poursuivre et amplifier l'effort.

Tous ensembles...

Nous nous réjouissons en effet des avancées obtenues, avec des mesures importantes pour le développement productif des Outre-mer. Même si nous avons aussi, et c'est parfois hélas inévitable dans un contexte budgétaire encore tendu, connu quelques déceptions.

**Je pense ici à trois dossiers emblématiques :**

Dans le cadre du PLFSS 2016, un nouveau « coup de rabot » est intervenu sur les **dispositifs d'exonérations de charges**, à hauteur de près de 75 M. € : cela correspondrait, en métropole, à une ponction de plus de 4,4 Mds. €, soit concrètement la mesure prévue dans le cadre du « Pacte de responsabilité » pour la France entière. Cette mesure d'austérité, heureusement partiellement tempérée par une amélioration du dispositif dans des secteurs tels que la R&D, le Tourisme et les NTIC, va annuler la moitié de l'effet bénéfique du passage de 7,5 % à 9 % du CICE dans les DOM, intervenu fort opportunément au 1<sup>er</sup> Janvier. C'est dommage, au moment même, où, on l'a vu, l'emploi repart ;

Par ailleurs, **la majoration/ « tropicalisation » du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) demeure inachevée** à ce stade. On ne peut que déplorer l'échec de l'extension du CITE à des domaines emblématiques dans les DOM comme les travaux de confortement parasismique, problématique pourtant vitale aux Antilles, ou les toitures végétalisées. Par ailleurs, l'augmentation du taux du CITE dans les DOM (de 30 % à 40 %) n'a pas été votée, en dépit des annonces du Président Hollande lors du dîner du CREFOM, le 21 Novembre 2014. Un geste aurait été bienvenu, coïncidant de surcroît avec le succès de la COP 21 ;

Enfin, la poursuite de la dégressivité en matière d'abattements fiscaux dans les ZFA ne laisse pas d'inquiéter. La dégressivité n'est pas encore dirimante, mais elle lèse particulièrement Mayotte, entrée dans le dispositif seulement en 2014, et la Guyane, où le PIB/habitant demeure inférieur à la moitié du niveau hexagonal, et qui a besoin de mesures spécifiques et ambitieuses de relance économique. Nous avons bien noté que des concertations interviendraient dans le courant de l'année pour refonder le dispositif. La FEDOM sera donc vigilante, avec, comme à son habitude, un esprit constructif et non partisan.

Certes, et fort heureusement !, 2015 ne saurait se résumer, Outre-mer, à l'austérité et aux inquiétudes ! **Il faut aller de l'avant, « positiver », et s'approprier, en les améliorant, les dispositifs mis en place. Et consolider pragmatiquement les avancées obtenues.**

Car, n'en déplaise aux esprits jusqu'au-boutistes et chagrins, ces avancées existent ! Nous savons que nous les devons aux engagements du Président de la République mais aussi, Madame la ministre, à votre pugnacité et celle de votre équipe, à celle des parlementaires qui se sont mobilisés et aussi, un peu je crois, à l'instar de l'an dernier, à la vigilance de la FEDOM, force de propositions.

**Je relèverai ici cinq « bonnes nouvelles », pour les entreprises et pour l'emploi outre-mer :**

1. Avant tout, le dispositif d'aide fiscale à l'investissement, qui devait initialement s'éteindre au 31 décembre de l'an prochain, a **été conforté et prolongé**, grâce aux efforts conjugués de votre Cabinet et de parlementaires -ultra-marins (je ne puis tous les citer, mais je pense ici au député LETCHIMY et au sénateur MAGRAS), mais aussi « hexagonaux » : en ce sens, l'intervention du député OLLIER, un ami éprouvé de l'Outre-mer, a été déterminante. Ainsi, l'aide fiscale à l'investissement a été prolongée jusqu'au 31 Décembre **2020** dans les cinq DOM et à Saint-Martin, et jusqu'au 31 Décembre **2025** à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy -et, surtout, dans les trois collectivités du Pacifique : c'était important, voire vital, pour ces territoires qui ne disposent, pour ainsi dire, que de cette aide d'État pour financer leurs projets structurants...

2. Toujours dans le domaine fiscal, la mise en place d'un **crédit d'impôt pour la réhabilitation des logements anciens** dans les quartiers éligibles

au Nouveau Programme de rénovation urbaine de l'ANRU (au sein duquel les DOM sont bien traités, au demeurant...) est bienvenue, même si l'on peut espérer améliorer encore le dispositif lors de la prochaine loi de finances rectificative.

3. Par ailleurs, le recours à la défiscalisation pour le financement des logements en PLS (Programmes Locatifs Sociaux) était subordonné à des conditions restrictives, les désormais tristement célèbres « **5 % de LBU** » : **le gouvernement a levé ces restrictions** dans le cadre du PLF 2016, et on ne peut que s'en féliciter.

4. Parmi les bonnes nouvelles, des dispositions récentes ont été annoncées en fin d'année permettent **d'étendre**, dans le cadre du projet MAYOTTE 2025, **la législation du code du travail dans le 5<sup>ème</sup> DOM** : je pense ici, par exemple, à l'augmentation des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle. Il faudra poursuivre ce chantier en 2016, avec notamment l'extension de la réglementation relative à l'**intérim**, très attendue localement par les organisations d'employeurs.

5. Enfin, le montant de la **prime bagasse**, versée depuis 2009 pour toutes les centrales existantes produisant de l'électricité à partir du résidu de canne à sucre, a été revalorisé de 11,5 % en Octobre dernier. Cette augmentation, cohérente avec les dispositions des lois « Grenelle » et « Transition Energétique », permettra de développer les énergies renouvelables, secteur d'avenir dans nos Outre-mer, et de conforter la filière canne-sucre-rhum-bagasse dans les DOM.

#### **Naturellement, il reste beaucoup à accomplir pour « transformer l'essai ».**

Je pense ici en particulier au **crédit d'impôt**, qui devrait être généralisé progressivement dans les DOM entre 2018 et 2020, selon des modalités encore, à nos yeux, perfectibles. Force est de constater que ce dispositif n'est *de facto* applicable que depuis moins d'un an, et **qu'il n'est pas encore pleinement opérationnel, compte tenu de l'absence de préfinancement** mis en place par la BPI. En outre, suite à une scorie rédactionnelle intervenue en loi de finance initiale pour 2014, le secteur du Logement intermédiaire n'est pas, en l'état, éligible au dispositif, ce qui tend à obérer le déploiement du Plan Logement Outre-mer conçu en Mars dernier.

**Il nous semblerait donc pertinent de pouvoir procéder, début 2016, à un premier bilan analytique du crédit d'impôt**, afin d'être en mesure de réfléchir, ensemble, aux voies et moyens susceptibles de rendre le dispositif plus efficace, et notamment en terme de préfinancement.

**Parallèlement, il faut donner à nos entreprises les moyens d'investir, et le goût d'entreprendre. La simplification des procédures doit être, en l'espèce, le maître-mot...**

Or, à ce jour, et en dépit des indéniables avancées intervenues en fin d'année grâce à l'intervention vigoureuse du cabinet du Premier ministre, **certains blocages demeurent au niveau du Bureau des Agréments**, obérant l'efficacité de l'aide fiscale à l'investissement. Certes, comme l'a souligné P. OLLIER dans son rapport, ledit Bureau est victime de sous-effectifs chroniques. Mais, il n'empêche, nos entreprises demeurent confrontées à des difficultés constantes lors de la procédure d'agrément, avec des reports successifs de calendrier, et ce dans un contexte mouvant de modifications de doctrines, trop souvent synonymes d'interprétation systématiquement malthusienne des textes existants.

**C'est le cas en ce qui concerne la notion « d'investissements initiaux »** : les dispositions de l'arbitrage interministériel du 30 Juillet dernier doivent ainsi être mises en œuvre, sans délai, finasseries ni atermoiements. Mais peut-être faudra-t'il, en 2016, aller plus loin, et réfléchir, ensemble, à la possibilité de modifier la loi fiscale sur ce point.

#### **Je voudrais enfin évoquer en quelques mots le dossier du RGEC.**

Il convient de rappeler, à titre liminaire, que l'économie des six régions ultra-périphériques (RUP) est, *volens nolens*, avant tout structurée par son appartenance, fût-elle incomplète et progressive, à l'Union Européenne, sous réserve des adaptations et dérogations permises par les Traités à l'attention desdites RUP en vertu du fameux article 349, fort opportunément consolidé le 15 Décembre dernier par un important arrêt de la Cour de Justice de l'UE.

Il faut le souligner : les acteurs économiques ultra-marins ont la volonté de se conformer aux règles communautaires. Mais nos socio-professionnels comprennent d'autant moins que les intérêts des RUP soient, en retour, délibérément oubliés voire « sacrifiés », sous le regard plus ou moins passif de ministères techniques. Et ce, au nom d'un libre-échange de plus en plus perçu comme dogmatique. On vient de le voir récemment avec l'affaire de l'accord avec le Vietnam, qui initialement imposait aux RUP les conséquences d'une politique commerciale communautaire trop souvent synonyme de concessions unilatérales.

Et la question va se poser avec acuité, d'ici 2017, pour le sucre, comme vient de le souligner récemment un excellent rapport de la Délégation aux Outre-mer du Sénat.

**S'agissant du RGEC, le dossier a avancé. Des incompréhensions ont pu être levées.** La sécurisation des aides au fonctionnement en direction des entreprises a été obtenue au 1<sup>er</sup> Semestre 2015 : elles ont permis notamment de confirmer l'éligibilité aux aides des secteurs de l'énergie et des transports. Les efforts entrepris par votre cabinet, Madame la Ministre, et par les services de la DégOM, pour rechercher des solutions pragmatiques ont permis d'éviter la paralysie des économies DOMiennes, par attentisme et interruption des investissements, ce qui aurait pu être le cas...

Par la suite, conformément aux demandes *unanimes* de socio-professionnels, et notamment de nos amis d'EURODOM à l'issue d'intenses débats techniques et après l'intervention personnelle du Président HOLLANDE en Septembre dernier, le Gouvernement a enfin obtenu l'enclenchement d'une révision rétroactive du RGEC pour les RUP. Les socio-professionnels, unis et unanimes, travaillent ainsi, de concert avec les pouvoirs publics, pour aboutir à une issue favorable.

Mais permettez-moi de profiter ce ces vœux pour vous soumettre une idée, issue des réflexions de notre député européen de l'Océan Indien, Younous OMARJEE : pour affiner la coordination des acteurs des outre-mer au niveau européen, pourquoi ne pas **institutionnaliser, une fois tous les deux mois et alternativement à Paris, Bruxelles et Strasbourg, une instance de concertation** rassemblant le ministère des Outre-mer et autres départements ministériels concernés, le SGAE, les trois députés européens représentant les DCOM ainsi que les socio-professionnels intéressés, à savoir la FEDOM, EURODOM et l'ACCIOM ? Cette configuration nous permettrait de mieux appréhender, ensemble, les défis posés -ainsi que les opportunités : je pense ici au « Plan Juncker », qui doit pleinement profiter aux Outre-mer, RUP mais aussi PTOM...

**L'année 2016 commence bien, avec les annonces présidentielles relatives à l'emploi.** Ces mesures vont dans le bon sens, mais il faudra bien veiller à ce qu'elles soient applicables (et appliquées !) dans les DOM (y compris Mayotte !) et dans les trois COM de l'Atlantique, de « droit social national ». Je pense en particulier au formidable atout que constituerait, pour les entreprises, la possibilité que la première année d'apprentissage puisse s'effectuer au SMA, dans les filières dans lesquelles il excelle.

Parallèlement, **le rôle des Chambres de commerce** devra être valorisé, ce qui passe par l'arrêt des mesures d'austérité à leur endroit.

Mais il faut donner aux entreprises des DCOM les moyens de se développer et d'embaucher : d'autres mesures seront sans doute nécessaires. Car, compte tenu de la nécessité de poursuivre le rattrapage économique en améliorant la compétitivité et l'emploi, le soutien aux entreprises doit être encore renforcé et adapté à nos contextes ultra-marins.

Je pourrai citer de nombreuses pistes, au demeurant parfois déjà étudiées voire mises en œuvre : Zéro charges pour l'embauche d'apprentis dans les Outre-mer pendant 10 ans ; Relance massive de l'investissement public (FEI, « Grand Emprunt ») et du Logement ; développement de la R&D ; Assouplissement du « Compte Pénibilité » dans les DOM ; Conquête des marchés extérieurs via la relance de la coopération régionale ; Promotion et développement du SMA ; renforcement de l'attractivité des DCOM en améliorant le système de santé publique...

### **Mais j'insisterai, ici et maintenant, sur trois points en particulier :**

**La FEDOM demande qu'un seuil minimal de 1,25 Md. € d'exonérations de charges soit impérativement sanctuarisé.** Cette somme correspond, *nolens volens*, aux crédits de fonctionnement liés aux sur-rémunérations des agents de l'Etat dans les DCOM. La FEDOM ne saurait exiger la remise en cause de ces dispositifs, lesquels contribuent à l'augmentation de la demande globale... et des carnets de commande des entreprises locales, ce que l'on oublie souvent. Mais, en revanche, elle demande, dans une logique « gagnant/gagnant », que les entrepreneurs ultra-marins puissent bénéficier d'un effort financier public au moins équivalent.

**Il faut, d'ores et déjà, réfléchir à une utilisation optimale de l'épargne locale pour la destiner au financement des PME innovantes :** on pense ici à l'amélioration du FIP DOM, mais aussi à un fléchage adapté de l'encours du Livret de Développement Durable (plus de 850 M. € dans les DCOM). S'agissant du financement des économies ultra-marines, la FEDOM sera d'ailleurs très vigilante, courant 2016, sur les modalités pratiques de la « fusion » AFD – CDC. Présente dans les onze collectivités ultra-marines, l'AFD accomplit un travail remarquable de financement des investissements des collectivités locales, et, c'est moins connu, de soutien au secteur privé (prêts directs aux entreprises, mise en œuvre locale des produits de la BPI, notamment en termes de garanties) : il ne faudrait pas que ces spécificités soient altérées par le poids financier et institutionnel d'une Caisse des dépôts historiquement bien plus « hexagonale »...

**Enfin, il convient de réfléchir aussi à la prise en compte du PIB des sept COM (15 Mds. € !) dans le PIB de la France,** ce qui générerait, à ratio Déficit / PIB constant, de substantielles marges de manœuvre : plus de 200 M. €, qui pourraient être réinvestis dans les COM – où par exemple ne s'applique pas le CICE... Ce serait donc une mesure symbolique, tous les territoires ultra-marins participant à la richesse de la Nation, et une initiative, là encore, « gagnant-gagnant »...

**Je terminerai sur la question, ô combien importante et symbolique, de l'égalité réelle.**

L'égalité avec l'Hexagone demeure, en effet, pour nombre de nos 2,75 millions de compatriotes ultramarins, un objectif encore bien trop lointain. Car les comparaisons avec des États indépendants avoisinants n'ont aucun sens, et relèvent, comme on l'a vu l'an dernier au Conseil de Paris, d'une mauvaise foi teintée de paresse intellectuelle. **Les comparaisons doivent se concevoir au sein de la Nation française, dont les DCOM sont partie intégrante et constitutive.**

Or, au sein de la République, un habitant de la région Île de France est encore, en moyenne, presque sept fois plus "riche" que son concitoyen de Mayotte. Et le PIB/habitant de la Région d'outre-mer la plus aisée (la Martinique) est toujours inférieur à celui de la Région métropolitaine la plus "pauvre" (le Limousin), avec un écart supérieur à 6% en 2013.

Seuls les thuriféraires d'une France rabougrie sauraient se satisfaire de tels écarts. Ceux-là même que nous combattons et qui diffusent un bien inquiétant -et erroné- message : « l'Outre-mer *coûte*, mais ne *compte* pas »...

**Dans ces conditions, la péréquation républicaine et la solidarité nationale doivent prévaloir. C'est l'objectif de la future Loi sur l'égalité réelle, projet consensuel, légitime et mobilisateur.**

**Le CREFOM a choisi le combat pour l'égalité réelle – impérieuse nécessité, notamment dans le contexte troublé que nous connaissons- et nous nous engageons totalement à ses côtés.**

Nous attendons tous, dès lors, le rapport de Victorin LUREL, et nous ne manquerons pas de faire les propositions idoines, **pour articuler cet objectif avec un autre grand chantier à venir : celui de l'élaboration de la grande loi vouée à succéder, en 2018, à la LODEOM...**

Je vous remercie de votre attention.

**Seul le prononcé fait foi**